

Remboursement des frais engagés par les familles pour assurer la fréquentation scolaire de leurs enfants.

Numéro d'inventaire : 2012.01011

Auteur(s) : R. Delrieu

Type de document : imprimé divers

Éditeur : Inspection académique de la Seine-Maritime

Date de création : 1960

Description : Pages dactylographiées et ronéotées

Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 212 mm

Mots-clés : Coût de l'enseignement : reçus, quittances, bourses, etc.

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Seine-Maritime

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Seine-Maritime

RLB
INSPECTION ACADEMIQUE
DE LA
SEINE-MARITIME

Rouen, le 17 Octobre 1960

2ème Bureau

L'Inspecteur d'Académie de la Seine-Maritime

à Messieurs Les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire
Messieurs Les Instituteurs et Mesdames Les Institutrices.

Objet : Remboursement des frais engagés par les familles
pour assurer la fréquentation scolaire de leurs enfants.

Par Circulaire Ministérielle du 7 Octobre 1960, reçue le 14, M. le Ministre de l'Education Nationale me demande de lui faire parvenir avant le 25 courant mes propositions de remboursement des frais ci-dessus mentionnés.

Je vous prie de consulter à ce sujet mes notes ronéotypées du 1er Décembre 1955 (n° 19), du 9 Avril 1956 (n° 5), du 6 Avril 1959 (n° 8), du 9 Avril 1960 (10) et la Circulaire Ministérielle du 31 Mars 1960 n° 59 - Direction de l'Enseignement du Premier Degré (5ème Bureau).

Les instructions données dans ma note ronéotypée n° 8 du 6 Avril 1959, page 10, restent valables.

Les propositions de remboursement des frais exposés par les familles obligées de placer leurs enfants en pension pour assurer la fréquentation scolaire dans les Ecoles primaires (à l'exclusion des Ecoles Maternelles et des Cours Complémentaires) et remplissant strictement les conditions prévues par les circulaires rappelées dans ma note ronéotypée n° 8 du 6 Avril 1959, devront être envoyées à MM. les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire pour le 21 Octobre 1960 afin qu'elles me parviennent le 22 Octobre 1960, date à considérer comme terme de rigueur.

Les pièces justificatives des dépenses seront jointes à la proposition : Déclaration des ressources de la famille accompagnée d'un extrait de rôle des contributions.

L'Inspecteur d'Académie,

R. DELRIEU.